



**Discours du Secrétaire général parlementaire  
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,  
M. Jacques Krabal**

---

**Conseil permanent de la Francophonie  
Paris, 2 juillet 2019**

Madame la Secrétaire générale de la Francophonie, Chère Louise Mushikiwabo,

Mesdames et Messieurs les Représentants personnels des Chefs d'État et de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Madame l'Administratrice de l'OIF,

Mesdames et Messieurs les Représentants des opérateurs de la Francophonie,

Honorables invités,

Cher(e)s ami(e)s francophones,

*« La Francophonie n'est pas une nouvelle manière de penser ; elle est une nouvelle manière de concevoir et d'agir (...) »* affirmait Léopold Seder Senghor le 17 mars 1967.

La Francophonie est dès l'origine, **un mode de pensée et d'action** qui vise à forger une nouvelle conception du monde.

Elle repose sur la langue française et une politique multilatérale. Le multilinguisme est l'équivalent linguistique, culturel, voire « civilisationnel », du multilatéralisme.

En effet, la langue, à travers ses mots, son verbe, sa syntaxe, constitue une structure de la pensée, propre à chacun des peuples dans laquelle chaque nation s'identifie et s'ouvre au monde.

Et le français que nous avons en partage, représente cette pluralité bien vivante. Il s'enrichit constamment d'accents toniques ou de vocabulaires diversifiés. Et c'est ainsi que toutes les voix de l'espace francophone, multiples et diverses s'assemblent autour d'un français polymorphe, c'est-à-dire pluriel.

Si cette « **franco polyphonie** » unique au monde, forge notre identité, il en n'est pas de même pour l'architecture institutionnelle de la Francophonie (elle aussi plurielle avec la secrétaire générale, l'OIF, l'APF et les opérateurs) qui a besoin de parler d'une **seule voix**.

C'est ainsi que nous forgerons une identité institutionnelle lisible, visible et par conséquent influente.

Madame la secrétaire générale

La dynamique est lancée grâce aux orientations stratégiques que vous avez définies : une synergie politique commune avec les chefs d'États, les gouvernements, les parlements francophones et la société civile.

Votre ambition est suivie de faits concrets. En témoigne :

- L'instauration de la commission de consultation entre l'APF, votre cabinet et l'OIF ;
- La création du groupe de réflexion « Orientations et gouvernance de la Francophonie » ;
- La mission commune d'identification des besoins en Haïti et en République Centrafricaine pour favoriser des plans de développement multilatéraux et des actions de coopération ;
- La participation active de l'APF à la conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone, à N'Djamena, au Tchad, qui a jeté les bases d'une politique multilatérale ;

Et pour la première fois aussi, à Bucarest, à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> Conférence d'IDNEUF, tous les différents acteurs institutionnels de cette nouvelle Francophonie que nous voyons émerger sous nos yeux se sont succédé à la tribune, : l'État - le gouvernement – l'AUF, l'opérateur - les deux institutions que sont l'OIF et l'APF.

Pour la première fois, encore, une tribune pour promouvoir l'usage du français et le multilinguisme dans les instances européennes, parue notamment dans le Figaro a été co-signée par l'APF et les sections de la région Europe, TV5 Monde, l'AUF et l'Université Senghor.

Et pour la première fois, enfin, la participation de l'OIF et de l'APF à une table ronde **francophone** à la conférence de l'OTICE a Vienne pour une Francophonie plus influente avec des perspectives et des initiatives concrètes qui s'appuient à la fois sur le multilatéralisme et le multilinguisme en faveur du traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires.

Votre détermination nous oblige, Madame. Et nous faisons nôtres vos priorités dans cette approche multilatérale qui est la vôtre : la bonne gouvernance, l'éducation et la jeunesse, la place des femmes, le numérique et la promotion de la langue française dans les instances internationales.

Le nouveau cadre stratégique 2019-2022 de notre assemblée contribuera à parler d'une seule voix puisque les 5 axes prioritaires et les 56 actions concrètes identifiées font écho aux objectifs de la Francophonie fixés par les Chefs d'État et de Gouvernement.

Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

Nous avons tous conscience que chaque peuple du monde a son destin en main et qu'il avance à son propre rythme selon son histoire, ses besoins, son mode de vie, ses frustrations et ses espoirs.

Nous avons tous conscience aussi que dans un espace mondialisé et interconnecté, les crises politiques, économiques, sociales ou environnementales ont des répercussions à l'échelle planétaire.

Voilà pourquoi, les axes stratégiques de l'APF, assemblée de solidarité et de coopération parlementaire devront tendre aussi vers la réaffirmation du rôle politique des parlements **dans une intégration régionale**, qui respecte la primauté du droit, tienne compte du pluralisme, garantisse plus de justice dans les échanges économiques internationaux et s'appuie sur la participation de toute la société civile à la construction de la paix.

Partout aussi, nous devons réaffirmer que Francophonie et démocratie doivent être indissociables. Et je n'ignore rien des difficultés que cela représente. La crise ivoiro-ivoirienne qui s'est invitée à l'APF l'illustre parfaitement. J'ai la conviction qu'il faut renforcer la démocratie dans les règles internes de fonctionnement de l'APF. Ainsi, les sections et des délégations devront davantage tendre vers la parité et refléter la diversité des opinions des groupes politiques des parlements.

L'intransigeance dans ce domaine est le gage du renforcement de la légitimité de notre institution internationale.

Vous le savez, l'APF joue un rôle majeur dans la consolidation de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du respect des Droits de l'Homme.

Nous savons tous que toute ambition démocratique repose sur une architecture aux fondations solides.

La première d'entre elle est bien évidemment, l'établissement de l'état civil pour chaque citoyen d'un pays.

Grâce à une détermination commune, la Francophonie parle aujourd'hui d'une seule voix pour éradiquer le scandale des enfants sans identité avec une volonté politique portée par la Secrétaire générale et une approche multilatérale.

La consolidation de l'État passe aussi par la consolidation des fichiers électoraux. Voilà pourquoi, nous réaffirmons le rôle et l'expertise des parlementaires dans l'appui aux processus électoraux et à la bonne gouvernance.

Dans ce cadre, j'estime que les missions électorales ou pré-électorales, devraient être co-présidées par les experts proposés par l'OIF et les parlementaires de l'APF. La voix de la Francophonie ne peut pas se faire entendre sans celle des parlementaires quand il s'agit de faire entendre la voix des peuples.

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs,

Vous l'avez compris, si nous revendiquons la diversité culturelle et linguistique, il me semble essentiel que sur des sujets aussi importants que la langue, la jeunesse, l'éducation, le droit des femmes, la b,onne gouvernance, nous parlions d'une seule voix, celle de la Francophonie : **une réalité humaine, intellectuelle, culturelle et politique bien vivante, créatrice de valeurs, source de paix, d'échanges et de partage.**

**Vive la diversité culturelle et linguistique !**

**Vive la Voix de la Francophonie, unie et indivisible !**

Je vous remercie.